



Les délégués des personnels de la FSU-SNUipp 85

à

Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de la Vendée

La Roche sur Yon, le mardi 16 mai 2023

Objet : Evaluation des AESH.

Madame la Directrice académique,

Les écoles de plusieurs circonscriptions ont reçu le 11 mai 2023 un courriel intitulé « Evaluation des AESH ». Dans ce message, il est demandé aux directeur.trices d'école de renseigner un rapport annuel d'évaluation des AESH, ce qui est habituel, et de réaliser l'entretien professionnel pour certain.es d'entre elles, ce qui ne l'est pas.

Cette nouvelle requête suscite des interrogations. En effet, cette instruction est en contradiction avec le cadre fixé par M^{me} la Rectrice dans la circulaire académique qui précise que « *l'entretien est mené par l'IEN chargé de la circonscription après avis recueilli auprès du directeur lorsque l'AESH exerce dans le 1^{er} degré.* ».

Vous justifiez votre demande en invoquant la volonté d'éviter une double évaluation. Nous pensons, effectivement qu'il est indispensable de prendre l'avis des acteurs de terrain, mais il y a un pas que nous ne franchirons pas entre prendre l'avis et mener un entretien professionnel pour en rédiger un compte-rendu. Le guide national des AESH précise d'ailleurs que « *L'IEN compétent ou le chef d'établissement peuvent prendre l'attache des enseignants en charge du ou des élèves que vous accompagnez. Toutefois, le contenu de ces échanges ne peut faire l'objet d'un rapport, ni servir d'unique base à votre évaluation.* »

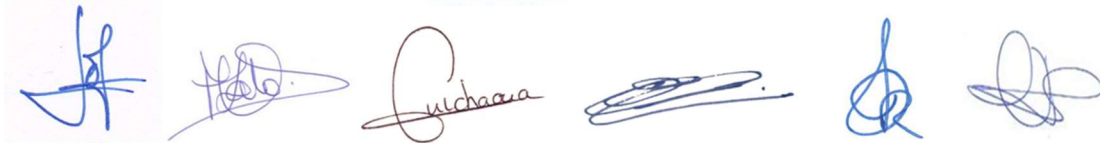
Enfin, le compte-rendu de l'entretien professionnel doit être signé par le supérieur hiérarchique direct. Les directeur.trices d'écoles ne sont pas les supérieur.es hiérarchiques de leurs collègues AESH et ils et elles n'aspirent pas à le devenir. Leur charge de travail est suffisamment lourde, particulièrement en cette fin d'année, il n'est pas utile de leur rajouter des tâches qui ne sont pas prévues par les textes réglementaires.

Nous vous demandons donc de confier aux IEN de circonscription l'entretien professionnel et la rédaction de son compte-rendu, conformément à la réglementation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la FSU-SNUipp de Vendée,

Johann JOLY Sylvette LALO Mélanie GUICHAOUA Olivier LE COSQUER Gaëlle RICARD Vincent JOLY



Co-secrétaires départementaux